

LE TEMPS

transports Samedi 11 février 2012

Les avances de la Confédération pourraient être remboursées sur une période plus longue

Par B. W.

Des solutions sont à l'étude pour financer les 2,5 milliards supplémentaires

Où trouver le financement supplémentaire qui permettra de «s'offrir» les 2,5 milliards que l'UTP demande en plus? La question est évidemment délicate. En l'état actuel, le futur FIF sera alimenté par les recettes du Fonds des transports publics (FTP) créé en 1998 pour les NLFA et Rail 2000, à savoir la taxe poids lourds, une partie de l'impôt sur les carburants, un pour mille de TVA. S'y ajouteront des fonds fédéraux et une contribution fiscale provenant du plafonnement de la déduction des frais de transport professionnels. Les recettes provenant de la hausse des tarifs annoncée récemment (LT du 04.02.2012) seront directement affectées à l'exploitation et à la maintenance du réseau. Quant aux avances de la Confédération consenties dans le cadre du FTP, elles devront en principe être remboursées d'ici à 2030.

2028 au lieu de 2025

Pour financer les 2,5 milliards supplémentaires nécessaires, les propositions d'Oustrail semblent tenir la corde. «Parmi les réflexions en cours, on peut envisager d'étaler sur une plus longue période les remboursements des avances de la Confédération. On peut aussi les fixer à un niveau plus bas que prévu durant une certaine période et les augmenter à un niveau plus élevé par la suite. La question du versement d'intérêts sur ces avances doit aussi être discutée», note Claude Hêche (PS/JU), président d'Oustrail et de la CTT du Conseil des Etats.

Ueli Stüchelberger, directeur de l'UTP, acquiesce: «Ce sont effectivement les pistes que nous explorons. Il faudra voir lesquelles de ces idées sont susceptibles de rallier une majorité d'avis favorables», note-t-il.

Tous sont également d'accord avec l'idée évoquée voici quelques semaines par le directeur de CFF Infrastructure, Philippe Gauderon (LT du 30.11.2011), qui suggérait de prolonger le délai de réalisation de la première étape d'au moins trois ans.

LE TEMPS © 2012 Le Temps SA